



Note de présentation synthétique du budget primitif de l'année 2022

Commune de Créances

Sommaire

- I - Cadre général du budget
- II - Section de fonctionnement
- III - Section d'investissement
- IV - Conclusion

ANNEXES :

- Annexe 1 : Budgets consolidés 2022
 - Annexe 2 : Évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement de 2019 à 2021
 - Annexe 3 : Évolution des dépenses et des recettes d'investissement de 2019 à 2021
 - Annexe 4 : Évolution des dotations de l'État de 2019 à 2021
 - Annexe 4 : État de la dette de 2019 à 2022
-

I – Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 est soumis au vote de l'assemblée délibérante le 5 avril 2022. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux et sur le site internet de la commune : <http://ville-creances.fr>.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants. Afin de limiter le recours à l'emprunt, les opérations d'investissement envisagées font l'objet de subventions de l'État, du Conseil Départemental et de la Région dès lors qu'elles sont éligibles.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à développer, à améliorer et à conserver les équipements publics destinés à la population.

II – La section de fonctionnement

➤ Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

➤ Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL, soit essentiellement :	787 184,12 €
Eau et assainissement (consommation des bâtiments communaux)	8 000
Énergie, électricité (consommation des bâtiments communaux)	90 000
Combustibles, carburants (fioul, carburant véhicules)	31 000
Alimentation (cantine)	44 000
Fournitures de petits équipements, d'entretien, produits de traitement, de voirie, vêt. travail	65 000
Fournitures administratives, livres, DVD, ..(mairie, bibliothèque, ...), fournitures scolaires	20 000
Divers (fleurs, plantations, fournitures diverses)	22 000
Contrats de prestations, locations mobilières (FGDON, loc. téléphones, machine à affranchir, loc. matériel technique, piscine)	17 000
Entretien de terrains (terrains de sport)	18 000
Entretien de bâtiments (logements communaux, bâtiments publics)	72 722,53
Entretien de voiries, de réseaux	100 000
Entretien mat. roulant, autres biens mobiliers (mat. service technique, parafoudre, cloches,...)	49 000
Contrats de maintenance (photocopieurs, site internet, licences JVS,...)	20 000
Assurances (multirisques, flotte automobile, assistance juridique, dommage ouvrage)	30 000
Autres frais divers (indem. Comptable, honoraires, frais actes et contentieux)	36 000
Divers (participation MDP, analyses cantine)	42 000
Annonces et insertions, fêtes et cérémonies, impressions, publications	30 000
Transports collectifs, déplacements, missions, réceptions, divers	3 700
Frais d'affranchissements, de télécommunications	18 000
Services bancaires, adhésions diverses, cotisations (FSL), gardiennage (église, ..)	6 800
Frais de nettoyage des locaux (vitres), redevances ...	6 500
Taxes foncières	27 461,59
CHARGES DE PERSONNEL	690 300,00 €
Personnel extérieur (agents contractuels, emplois d'insertion)	60 000
Salaires et cotisations	35 000
Cotisation assurance du personnel	593 300
Médecine du travail, autres charges	2 000
DÉPENSES IMPRÉVUES	3 044
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 576 078
OPERATIONS DE TRANSFERT (amortissements)	25 169
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES (CCAS, TAP, indemnités et charges...)	301 500
CHARGES FINANCIERES (intérêts de la dette)	5 376
CHARGES EXCEPTIONNELLES (annulation de titres, versement BP annexes, divers, ...)	150 436
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 509 087,12 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- la fiscalité : il est proposé, pour l'année 2022, de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.
 - Taxe sur le foncier bâti : 44,52 (produit attendu : 710 094 €)
 - Taxe sur le foncier non bâti : 58,36 (produit attendu : 75 343 €)
- les dotations versées par l'État (confère annexe 4),
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, concessions de cimetière, locations diverses, revenu des immeubles....)

ATTENUATION DE CHARGES (remboursements arrêts de travail)	23 000
VENTES DE PRODUITS : soit, essentiellement :	77 250
Coupes bois, concessions cimetière, droit stationnement, occup. domaine public, chasse, bibliothèque	7 150
Cantine	54 100
Locations (autre qu'immeubles)	16 000
IMPOTS ET TAXES	1 127 266
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	815 442
Dotation forfaitaire (DGF)	286 261
Dotation de solidarité rurale (DSR BC, DSR P, DSR C)	316 699
Dotation nationale de péréquation (DNP)	133 974
FCTVA	8 024
Amortissements	2 587
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	24 500
Dotation de compensations des exonérations taxe habitation et taxe foncières	43 397
REVENU DES IMMEUBLES	93 000
Reversement de l'excédent : lotissement « Les Hougues »	218 921,53
RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (excédent de fonctionnement 2018)	1 154 207,59
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 509 087,12

Le potentiel financier (potentiel fiscal+ DGF) par habitant (2 122) est estimé à : 666,13 €.

III - La section d'investissement

➤ Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

➤ Les dépenses et recettes de la section d'investissement de la commune regroupent :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'équipements informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur les structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : trois types de recettes coexistent :

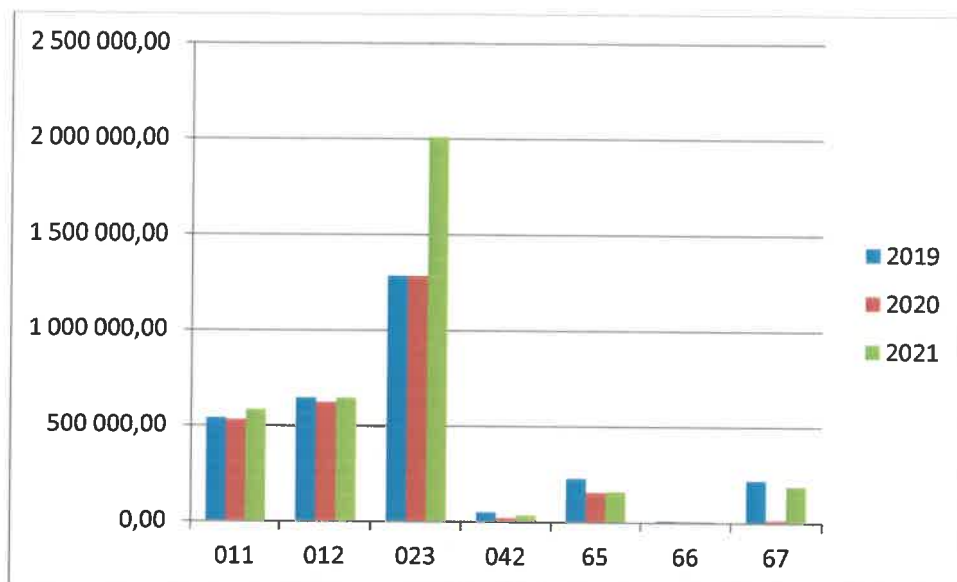
- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement),
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (constructions et restauration de bâtiments, amélioration énergétique, ...)
- les emprunts destinés à financer les projets de grande ampleur.

ANNEXE 1

BUDGETS CONSOLIDÉS – EXERCICE 2022 -

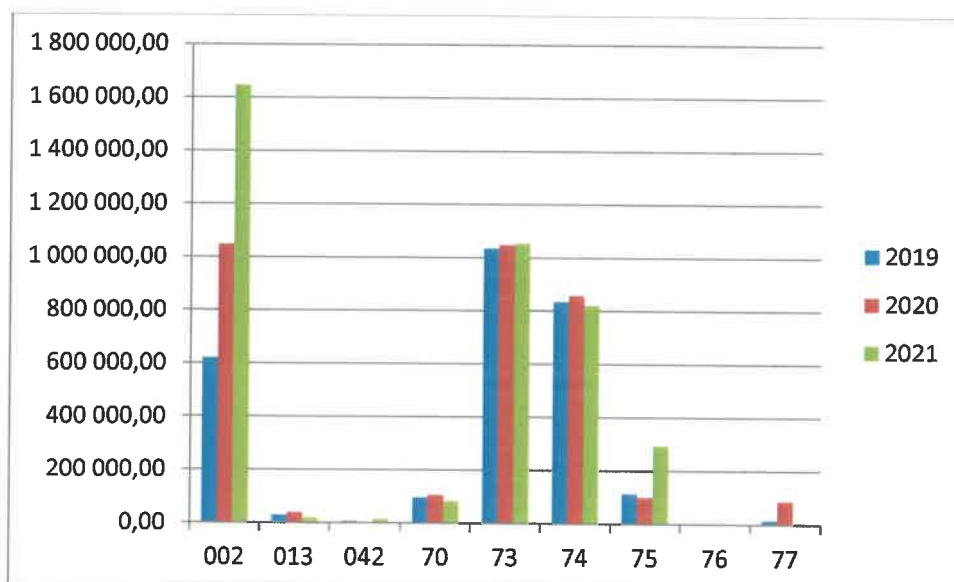
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Commune	3 509 087,12	4 178 360,52	7 687 447,64 €
Assainissement	318 524,73 €	535 501,47 €	854 026,20 €
Lotissement « Les Hougues »	266 965,11 €	38 043,58 €	305 008,69 €
Lotissement « Les Marettes II »	Dépenses : 189 316,45 € Recettes : 189 316,47 €	Dépenses : 80 375 € Recettes : 160 653,48 €	Dépenses : 269 691,45 € Recettes : 349 969,95 €
Lotissement « Les Marettes III »	416 412 €	Dépenses : 486 399 € Recettes : 500 000,26 €	Dépenses : 902 811 € Recettes : 916 412,26 €
Lotissement « Les Marettes IV »	430 014 €	500 001 €	930 015 €
Camping	67 169,95 €	56 208,78 €	123 378,73 €
TOTAL	Dépenses : 5 197 489,36 € Recettes : 5 192 489,38 €	Dépenses : 5 874 889,35 € Recettes : 5 968 769,09 €	Dépenses : 11 072 378,71 € Recettes : 11 161 258,47 €

Dépenses de fonctionnement réalisées : 2019-2020-2021



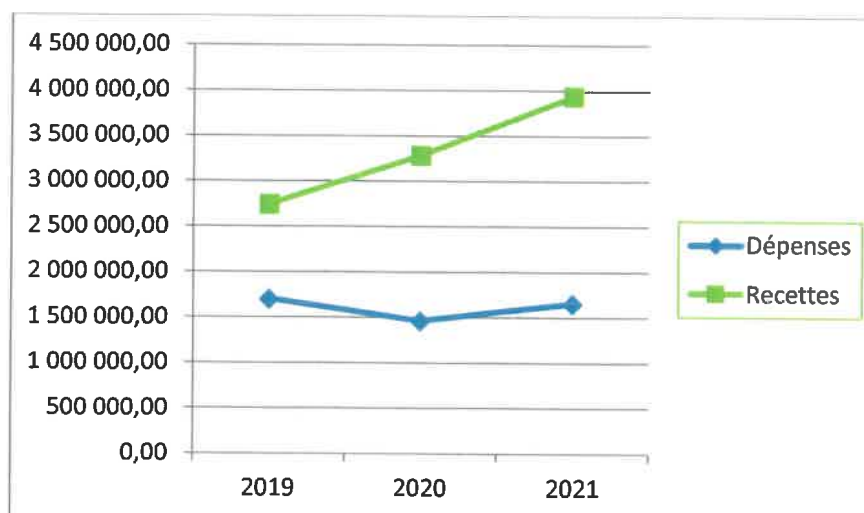
- 011 - charges à caract. général
- 012 - charges de personnel
- 023 - virement section investissement
- 042 - op. de transfert entre sections
- 65 - autres charges de gestion
- 66 - charges financières
- 67 - charges exceptionnelles

Recettes de fonctionnement réalisées : 2019-2020-2021



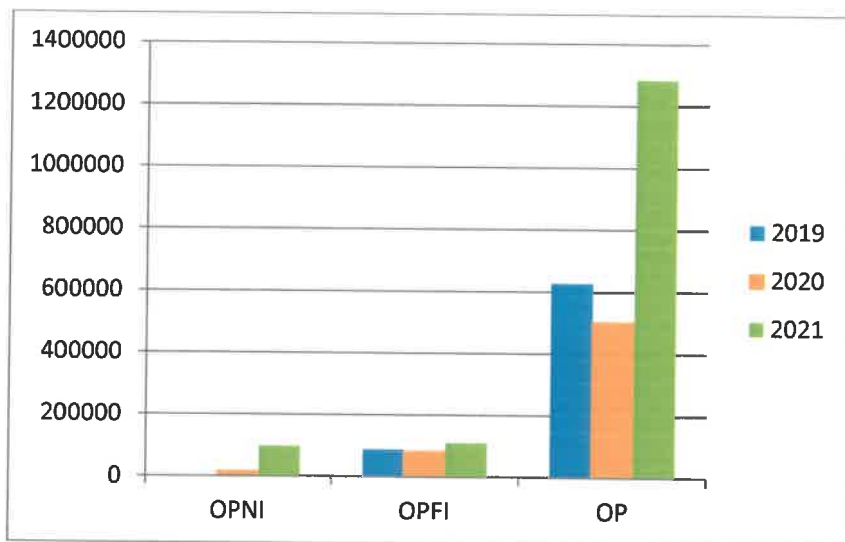
- 002 - résultat reporté
- 013 - atténuations de charges
- 042 - op. de transfert entre sections
- 70 - vente de produits
- 73 - impôts et taxes
- 74 - dotations, subventions
- 75 - autres produits de gestion courante
- 76 - produits financiers
- 77 - produits exceptionnels

Rapport dépenses/recettes réalisées : 2019-2020-2021



ANNEXE 3

Dépenses d'investissement réalisées : 2019-2020-2021

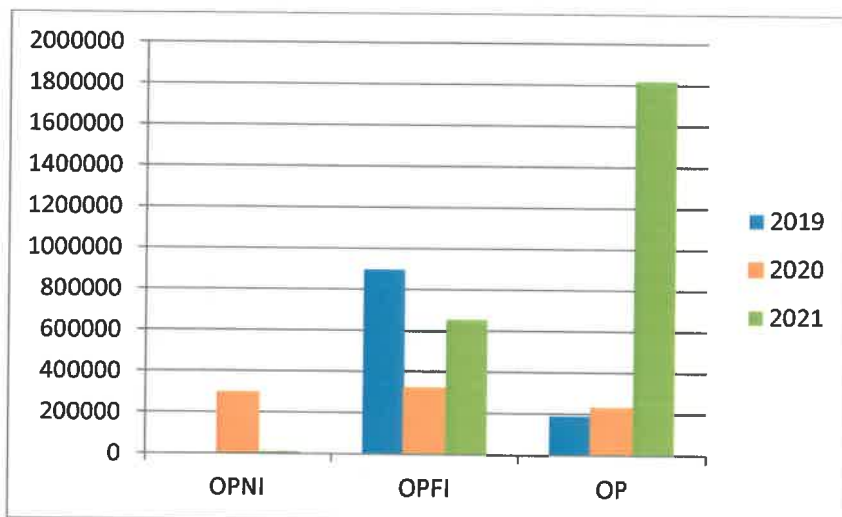


OPNI : dépenses et recettes n'entrant pas dans le champ d'une opération.

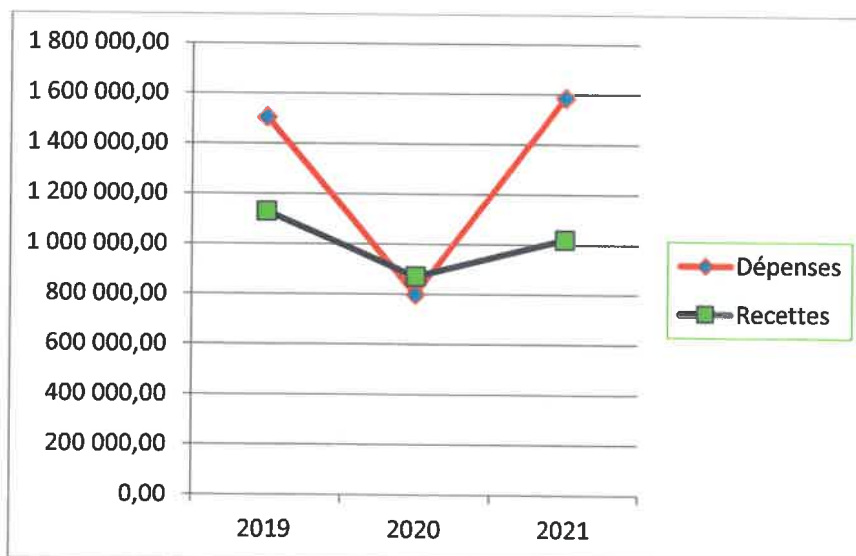
OPFI : solde d'exécution d'investissement, capital d'emprunt, avances budgets annexes, dépôts et cautionnements (cautions loyers)

OP : opérations concernant l'aménagement et la construction : de voiries, de bâtiments publics et communaux, d'espaces publics et l'acquisition de matériels divers

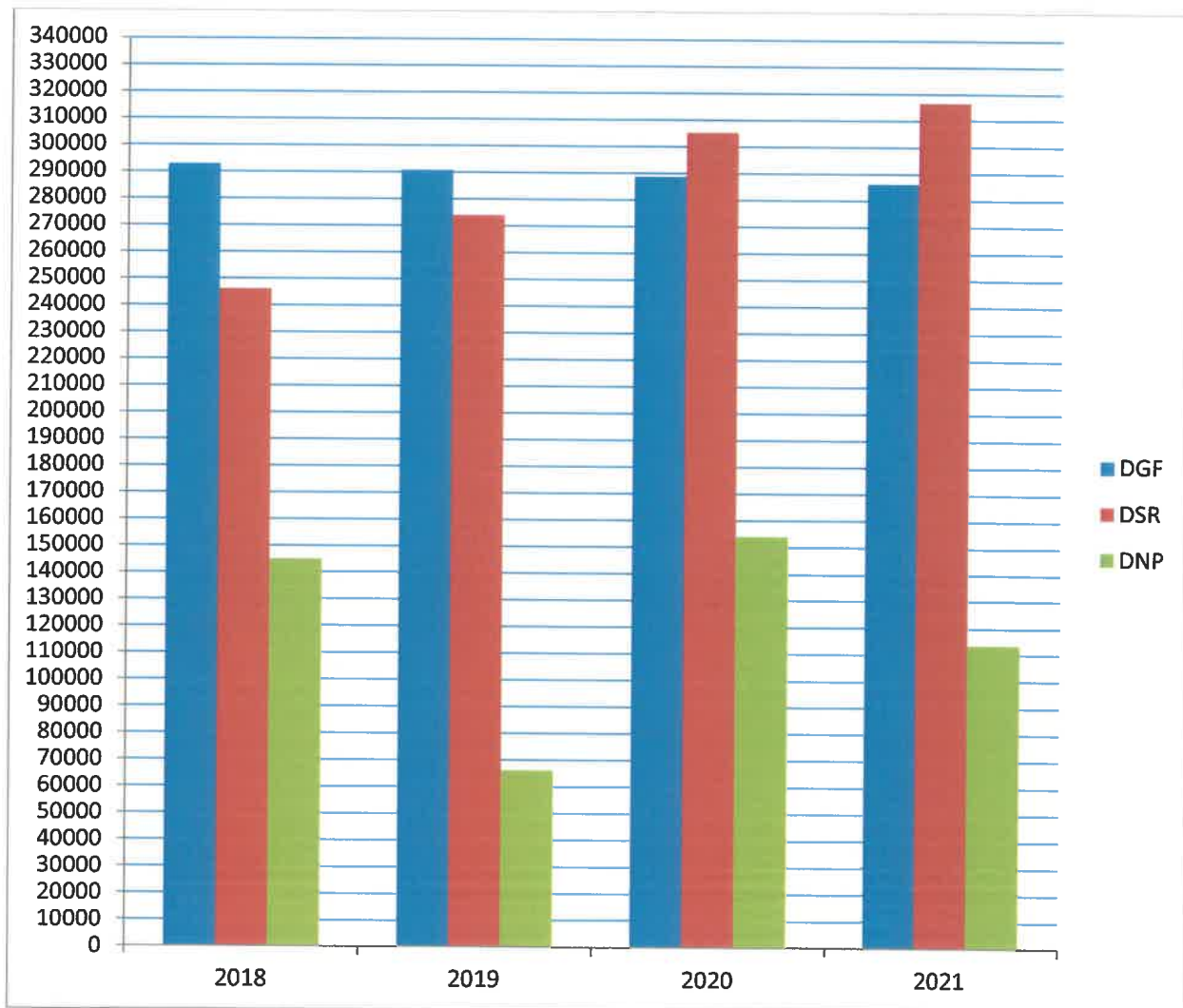
Recettes d'investissement réalisées : 2019-2020-2021



Évolution des dépenses et des recettes d'investissement 2019-2020-2021



Évolution des dotations de l'État de 2019 à 2021



DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSRU : Dotation de Solidarité Rurale

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

État de la dette – Exercice 2022 -

BUDGET	CAPITAL RESTANT DU au 1^{er} janvier 2022
Commune	542 356,89 €
Lotissement « Les Marettes II »	161 128,18 €
Lotissement « Les Marettes III »	500 000,00 €
Lotissement « Les Marettes IV »	500 000,00 €
Assainissement	136 310,80 €
TOTAL ENCOURS	1 839 795,87 €

Évolution de l'encours de la dette et du recours à l'emprunt

